

Document 4 - Lignes directrices concernant le budget

Comment lire les documents budgétaires préliminaires

Les documents budgétaires incluent une ventilation détaillée des dépenses et des revenus selon les catégories présentées dans le tableau ci-dessous. Ces détails sont reflétés par comité, conseil ou commission, par direction générale et ensuite par secteur d'activité pour chacune des directions générales de la Ville. Un sommaire des secteurs d'activité est fourni pour chaque direction générale avec des notes explicatives détaillées pour les pressions budgétaires pour chaque secteur de service respectif. Le budget inclut aussi le nombre de postes équivalents temps plein (ETP) qui sont nécessaires pour fournir les services municipaux.

Les détails des programmes et des projets d'immobilisations sont également saisis au plus bas niveau, avec des détails sous-tendant chaque programme et projet, le financement et les descriptions. Une liste des travaux d'immobilisations en cours et des prévisions sur quatre ans sont également fournies.

Les transferts aux fonds de réserve d'immobilisations sont reflétés dans le budget de fonctionnement comme une dépense, mais ils sont aussi reflétés dans le budget d'immobilisations en tant que source de financement. Ces transferts sont reflétés dans la catégorie « Transferts, subventions, frais financiers » du budget de fonctionnement. De plus, même si les montants du budget de fonctionnement représentent le niveau de dépenses que le Conseil doit autoriser aux fins de dépense pendant l'exercice budgétaire, le budget d'immobilisations représente le montant d'autorisation de dépenser qui doit être approuvé pour effectuer les travaux d'immobilisations. Même si le montant approuvé pour un certain nombre de projets d'immobilisations peut être entièrement dépensé pendant l'exercice, seule une portion de cette autorisation de dépenser sera réellement dépensée au cours de l'exercice dans bien des cas et le reste des montants budgétaires sera dépensé au cours des années suivantes afin de mener à bien les projets approuvés.

Budget de fonctionnement

Besoins en ressources opérationnelles

Ce tableau résume, par catégorie de programmes, dépenses et revenus selon les chiffres réels de l'année précédente, les prévisions pour la fin de l'exercice en cours, le budget de l'exercice en cours, l'estimation préliminaire des nouvelles pressions sur l'exercice budgétaire

et les changements par rapport au budget de l'exercice en cours. La ventilation des catégories de dépenses et de revenus est brièvement présentée et définie ci-dessous :

Catégorie	Explication
<i>Rémunération</i>	
Salaires et traitements	Coûts liés à la rémunération des employés selon les diverses conventions collectives.
Heures supplémentaires	Les coûts des heures supplémentaires des employés sont déclarés dans cette section. La Ville fournit un numéro de poste pour les services de première ligne 24/7 et elle doit aligner ces engagements avec les exigences de la loi et les conventions collectives régissant les besoins en heures supplémentaires.
<i>Avantages sociaux et indemnités</i>	
Exigences légales	Exigences législatives comme les cotisations et les obligations des employeurs au titre du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'Assurance-emploi (AE).
OMERS	Coût relié aux retraites.
Assurance collective	Avantages sociaux et indemnités des employés prévus par la loi et les conventions collectives, comme l'assurance soins médicaux et dentaires, l'assurance invalidité, et la sécurité professionnelle (CSPAAT).
<i>Dépenses brutes</i>	
Matériel et services	Coût affecté pour les services achetés, les services couverts par des contrats, le matériel et les fournitures, et les actifs

Catégorie	Explication
	fixes (logiciels et actifs mineurs non immobilisés comme des périphériques informatiques).
Transferts, subvention et frais financiers	Coûts associés, sans s’y limiter, aux paiements de prestations sociales, au service de la dette et à la constitution d’immobilisations (financement transféré à des fonds de réserve pour financer le programme d’immobilisations), etc.
Coûts du parc automobile	Coûts associés à l’entretien, aux baux, au carburant, aux plaques d’immatriculation, aux pièces, aux locations et à l’assurance.
Coûts des installations de programme	Coûts facturés d’une direction générale à l’autre pour les dépenses liées aux bâtiments.
Autres coûts internes	Coûts facturés d’une direction générale à l’autre pour sa part des divers types de dépenses telles que, sans s’y limiter, l’impression, les services de traduction, les frais d’audit, etc.
<i>Récupération des coûts et affectations</i>	Constatation de la déduction des dépenses brutes comme les coûts internes imputés à un compte d’immobilisations.
<i>Recettes</i>	
Fédéral	Financement et subventions fédéraux comme la taxe fédérale sur l’essence.
Provincial	Financement et subventions provinciaux comme la taxe provinciale sur l’essence et les transferts conditionnels.
Fonds propres	Transferts à partir des réserves.
Frais et services	Recettes tirées de divers frais, ventes et services, notamment, sans s’y limiter, les laissez-passer de transport en commun, les recettes des services publics, les permis d’entreprise, les permis et les inspections des incendies, etc.

Catégorie	Explication
Amendes	Amendes et pénalités diverses prévues par la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> (LIP).
Impôts fonciers	Recettes tirées des impôts fonciers qui sont basées sur la catégorie de biens et l'évaluation foncière.
Revenus de placement	Revenu généré par les placements de la Ville.
Redevances d'aménagement	Recettes tirées des redevances d'aménagement pour financer une dépense de fonctionnement comme une dépense liée au service de la dette soutenue par les redevances d'aménagement.
Paiements versés en remplacement d'impôts	Les propriétés fédérales à Ottawa sont exemptées des impôts fonciers et indemnisent à la place les municipalités pour les services sous la forme de paiements versés en remplacement d'impôts (PVRI) qui sont conformes aux taux d'imposition municipaux et provinciaux applicables comme prescrit par la <i>Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts</i> fédérale et les règlements associés.
Autres	Recettes qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, comme les ventes de terrains et les redevances d'aménagement locales.

Sommaire du financement du budget d'immobilisations

Chaque secteur d'activité a une page dédiée au budget d'immobilisations qui énumère les projets selon les catégories - Renouvellement, Croissance et Amélioration des services – en plus d'indiquer la façon dont le projet est financé. Le financement de projets est organisé selon les principaux types de financement suivants :

- Recettes : Il s'agit des sources de recettes fournies par le gouvernement fédéral et/ou provincial pour des travaux d'immobilisations spécifiques.

- Fonds de réserve financés par les recettes fiscales et autres: Certains fonds de réserve de la Ville financés par les recettes fiscales reçoivent des contributions annuelles du budget de fonctionnement, appelées financement par répartition. Les autres sources de recettes incluent la perception des frais relatifs au stationnement et aux terrains à vocation de parc. Les fonds de réserve peuvent être catégorisés comme étant prévus par la loi ou discrétionnaires. Les fonds de réserve prévus par la loi ou obligatoires sont prescrits par la loi et exigent que les recettes perçues à des fins spéciales soient séparées des recettes générales de la municipalité. Les fonds de réserve discrétionnaires sont établis et approuvés par le Conseil et incluent un règlement administratif spécifique.

- Fonds de réserve financés par les redevances : Les fonds de réserve pour l'eau, les eaux usées et les eaux pluviales sont considérés comme étant des fonds de réserve soutenus par les redevances. Les installations et les infrastructures pour la collecte, la production, le traitement, l'entreposage, l'approvisionnement ou la distribution de l'eau sont financés à partir du Fonds de réserve pour les services d'eau. Le Fonds de réserve pour les services d'eaux usées soutient les coûts du système d'égout de la Ville. Le Fonds de réserve pour les services d'eaux pluviales soutient les projets d'immobilisations répondant aux besoins opérationnels relatifs aux services d'eaux pluviales.

- Redevances d'aménagement : Le financement provenant des recettes perçues auprès des promoteurs est appliqué à des projets d'immobilisations liés à la croissance qui soutiennent de nouveaux projets d'aménagement.

- Dette : Plusieurs projets d'immobilisations sont financés avec la dette devant être payée à partir des fonds financés par les taxes, les redevances pour l'eau, les eaux usées et les eaux pluviales, les recettes de la taxe fédérale ou provinciale sur l'essence ou les recettes des redevances d'aménagement.